



**Article 1 - COMPORTEMENT DES PATIENTS HOSPITALISÉS ET DES ACCOMPAGNANTS**

Les visites sont autorisées du lundi au samedi de 13 h à 20h et les dimanches et jours fériés de 8h à 20h. Les usagers ne doivent pas troubler le repos des patients, ni gêner le fonctionnement des services. Les visiteurs ne doivent pas introduire dans l'établissement de boissons alcoolisées, de substances illicites, de médicaments et de denrées incompatibles avec le régime alimentaire du patient. Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Le patient s'engage à suivre le programme de soins et de rééducation ainsi que les prescriptions médicales du Centre. Les comportements des patients et de leur famille ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité et à la sécurité des usagers. Ils doivent faire preuve de respect à l'égard du personnel.

Aucune somme d'argent ne peut être versée aux professionnels par les patients, soit à titre de gratification, soit à titre de dépôt.

**Article 2 - MOBILITÉ DES PATIENTS HOSPITALISÉS**

Vous êtes admis dans une des trois unités. En cours de séjour, l'établissement peut être amené à modifier votre lieu d'hébergement (chambre et/ou secteur). Les déplacements hors de l'établissement dans la journée nécessitent une autorisation médicale et administrative. Toute absence non autorisée pourra justifier l'exclusion de l'établissement.

**Article 3 - TENUE VESTIMENTAIRE**

Une tenue correcte et décente est exigée pour circuler dans l'établissement.

**Article 4 - NUISANCE SONORE**

Les appareils audio doivent être utilisés dans le respect des autres patients et du personnel. Merci de privilégier le port d'écouteurs.

**Article 5 - BOISSONS ALCOOLISÉES – PRODUITS ILLICITES**

Il est interdit d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées ainsi que des produits stupéfiants dans l'établissement (paka, ice etc...).

**Article 6 - TABAC**

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement conformément à la loi de pays N° 2010-2 du 15 mars 2010. Une tolérance est accordée pour les patients uniquement au fare pote'e.

**Article 7 - HYGIENE ET SÉCURITÉ**

L'usage des salles de soins et de rééducation est exclusivement réservé aux patients.

Pour garantir la sécurité des soins, un bracelet d'identification est placé autour de votre poignet lors de votre admission.

**Article 8 – RESPECT DES HORAIRES**

Vous devez respecter les horaires de soins et de repas pour le bon fonctionnement des services.

La salle polyvalente est à votre disposition de 6h00 à 23h00.

**Article 9 – RESPECT DU MATÉRIEL**

Les patients et les visiteurs doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. Les douches sont réservées exclusivement aux patients.

Tout vol ou dégradation de matériel impliquera l'exclusion de l'établissement, d'éventuelles poursuites civiles ou pénales et une réparation financière de la part du responsable.

Pour des raisons de sécurité, le branchement d'appareils électriques est limité au ventilateur, au rasoir et au chargeur d'appareils portables (téléphone/ ordinateur).

L'utilisation de routeur internet mobile est strictement interdite.

**10 - VOITURE PERSONNELLE ET PARKING**

Les véhicules des visiteurs doivent stationner aux emplacements réservés à cet effet, sans gêner la circulation. Si aucune place n'est disponible, les véhicules doivent être garés à l'extérieur.

Pendant l'hospitalisation, les patients ne sont pas autorisés à conduire, sauf avis contraire des médecins du centre.

En raison du nombre limité de places sur le parking visiteur, les véhicules des accompagnants et des patients autorisés à conduire doivent être garés à l'extérieur du centre.

**Le non-respect du règlement du centre est susceptible de donner lieu à un rappel à l'ordre, voire une exclusion.**

→ **AUTORISATION**

J'autorise le Centre Te Tiare à réaliser et à conserver une photographie destinée à mon identification dans le dossier médical informatisé. Je suis informé(e) que l'établissement n'en fera aucune autre utilisation.

OUI NON

Dans l'éventualité d'un reportage photographique ou vidéo exécuté au centre, j'autorise l'établissement à diffuser mon image à titre gratuit.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ affirme avoir pris connaissance de ce document, le \_\_\_\_\_  
« Lu et approuvé » Signature :